

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 45 (1916)
Heft: 16

Artikel: En marge de l'école
Autor: Wicht, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le D^r Julien Favre, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *En marge de l'école.* — *Représentation graphique de l'Imparfait et du Passé défini.* — *A travers les comptes rendus de nos instituts (suite).* — *Sonnet.* — *Echos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Avis.*

En marge de l'école

Depuis un demi-siècle, l'école populaire a vu son rôle décupler. Jadis négligée et reléguée à l'arrière-scène, elle est, de nos jours, une des grandes préoccupations de nos gouvernements qui la considèrent, à bon droit, comme la pierre angulaire de la communauté helvétique. Certains utopistes, épris d'un optimisme outrancier, l'envisagent même comme une panacée capable de cicatriser toutes les plaies sociales. On a cherché à grouper en elle et autour d'elle nombre d'institutions propres à enrayer les divers maux dont souffre le peuple et à assurer ainsi un meilleur fonction-

nement de l'organisme démocratique et une plus grande somme de bien-être dans la nation. Comme autour d'un foyer qui doit les éclairer et les vivifier, ont surgi successivement une foule d'œuvres inter-scolaires, extra-scolaires, post-scolaires : épargne, mutualité, bibliothèques, cuisines, jardins, pépinières, travaux manuels, colonies de vacances, etc. Toutes ont un but des plus louables et leur influence a été incontestablement très heureuse. Mais, s'est-on demandé quel surcroît de travail cette multiplicité d'œuvres avait apporté à l'instituteur ? A-t-on pensé que sa tâche, déjà lourde de labeurs, était devenue plus complexe, plus délicate, plus absorbante et plus pénible ?

En même temps que s'ouvraient de nouveaux champs d'activité, les programmes scolaires s'alourdissaient périodiquement. Nos écoles tendent à devenir de minuscules universités où l'on doit tout enseigner, ou, du moins, enseigner de tout. Il faut, dit-on, armer l'enfant pour les luttes de la vie, et pour atteindre ce but, on lui ingurgite mille notions variées, sans songer que les capacités intellectuelles ne se mesurent pas à l'ampleur des programmes et qu'on perd souvent en profondeur ce qu'on veut gagner en surface. Mais l'élan est donné, il faut bien rester dans le mouvement, et sous peine d'être considéré comme des esprits rétrogrades et de vieux éteignoirs, on doit fièrement marquer le pas et faire sonner les talons dans cette marche de parade sur la prétendue voie du Progrès.

Il faut à l'instituteur une forte dose d'endurance pour affronter sans sourciller et pour accomplir sans défaillance et d'humeur joyeuse la rude besogne qui lui est dévolue. Si sa sphère d'action était exclusivement scolaire, il réussirait, néanmoins, à s'y mouvoir sans trop de cahots ; mais ses fonctions sont devenues si multiples, si élastiques, que beaucoup de parents se déchargent volontiers sur lui non seulement de tout ce qui concerne l'instruction de leurs enfants, mais encore de ce qui se rapporte à leur conduite générale. Ils prétendent que l'école et, subséquentement, l'instituteur ont une large part de responsabilité dans tous les méfaits commis, même en dehors des heures de classe, par la gent écolière. C'est là une opinion qui tend à s'ancrer dans l'esprit public et qui trouve même crédit chez des personnes éclairées dont la bienveillance est cependant acquise au corps enseignant. Des faits récents ont mis en relief cette mentalité.

Le promeneur qui parcourt les rues de Fribourg est désagréablement impressionné par les inscriptions idiotes, les dessins ineptes, les mille crayonnages qui s'étalent en

blanc, en noir, en bleu, en rouge, sur les murs de certains édifices. Ces fâcheuses impressions eurent des échos dans les assemblées du Conseil général et de la Société de développement de la ville. Les coupables ne pouvaient être que les enfants des écoles. Nos gosses ont bon dos, leur âge ne leur permet pas la riposte ; aussi les charge-t-on à plaisir de tous les fâcheux exploits commis par leurs aînés, les étudiants, et par la jeunesse en général. À qui s'adresser pour punir les auteurs présumés des méfaits signalés et mettre un frein à cette rage imbécile qui pousse certains êtres à couvrir de griffonnages monuments et façades ? Aux gendarmes, aux sergents de ville, aux balayeurs publics, aux passants, aux parents ! que nenni, on n'y songea pas même. Les seules personnes qui pouvaient et devaient agir en l'occurrence, c'étaient les maîtres et les maîtresses d'école. C'est à eux qu'il incombe de surveiller les enfants dans la rue et de s'assurer qu'ils n'y commettent aucun acte répréhensible.

Vraiment, c'est trop d'honneur, et, au risque de heurter des opinions respectables, j'estime que la surveillance des enfants sur la voie publique n'est point l'apanage exclusif des membres du corps enseignant.

Que dans leurs leçons, ils stigmatisent de verte façon les précoces vandales qui se plaisent à maculer les murs, à lancer des pierres, à mettre au pillage les massifs et les parterres de nos squares, rien de plus naturel. Qu'ils cherchent à inculquer le respect de la propriété, la répulsion pour tout ce qui est laid, abject, grossier, l'amour de tout ce qui est beau et utile, qu'ils fassent expier avec rigueur les déprédations commises par les élèves pendant qu'ils sont sous leur surveillance, cela va de soi ; c'est là œuvre d'éducateurs, et ils ne sauraient, sans faillir à leur devoir, se soustraire à cette tâche déjà très ingrate. Mais, de là à exercer une vigilance effective dans les rues et carrefours, le long des chemins, sur les places et dans les jardins publics, il y a un pas qu'il importe, à mon avis, de ne point franchir.

L'instituteur est l'homme de l'école ; son travail professionnel, il l'accomplit à l'école ; ses fonctions ne doivent pas empiéter sur celles du gendarme, du garde-champêtre ou du cantonnier. Il existe des organes chargés spécialement de veiller à l'ordre public et au respect de la propriété ; laissons-les remplir toute leur tâche et exercer toutes leurs attributions sans ingérence de notre part. Tout excès de zèle est une maladresse. Il en cuit parfois de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce et il est toujours imprudent d'augmenter encore, par des interventions intempestives et une

téméraire immixtion les surfaces de frictions qui nous ont été si généreusement octroyées par la loi et les règlements. N'avons-nous pas suffisamment à corriger, à redresser, à conseiller, à polir, à punir dans notre modeste domaine sans nous charger bénévolement des fonctions de policier ? Le métier de cerbère revêt un air de sévérité et de suspicion qui ne s'harmonise pas du tout avec celui d'éducateur. D'ailleurs, l'accaparement et le cumul sont antidémocratiques et jettent l'antipathie et la méfiance sur ceux qui les recherchent ou les acceptent. Ils étaient jadis une triste nécessité pour les faméliques magisters de village qui, en plus de leur rôle de distributeurs officiels de coups de fêrule, devaient exercer tous les emplois communaux, celui de taupier comme celui de sacristain.

Quand chacun se confinera dans le champ plus ou moins vaste, plus ou moins aride et pierreux que la Providence lui a donné à cultiver, la machine sociale ne fonctionnera que mieux.

Le bon gendarme, tout en battant le trottoir et en donnant la chasse aux voleurs et aux rôdeurs de grand chemin, aura l'œil ouvert sur les polissons, écoliers ou jeunes gens, qui offensent l'esthétique de la rue. Il les dénoncera aux autorités de police qui, nous osons le croire, agiront sans ménagements, avec autant de sévérité que s'il s'agissait d'un braconnier, d'un fumeur imprudent, d'un charretier brutal ou d'un pédaleur oublieux de son falot.

Le balayeur public, tout en faisant sa récolte quotidienne de papiers, de brindilles et de feuilles mortes, détachera quelquefois son regard de la chaussée crotteuse et le dirigera vers les murs de nos habitations et de nos édifices. Dès qu'il apercevra dessins ou inscriptions, il les fera disparaître prestement d'un coup de balai humide, attendu que tout griffonnage dépare la rue aussi bien qu'une immondice et qu'il peut éveiller dans la tête écervelée des gamins et des potaches l'instinct de l'imitation. Il est placé mieux que personne pour surprendre en flagrant délit les coupables ; il les signalera avec diligence au gendarmé du coin ou au commissaire de police. Et comme toute peine mérite salaire, surtout par le temps de famine qui sévit, le balayeur soucieux de la virginité des murs verra son zèle récompensé par une petite prime prélevée sur le produit des amendes infligées sans pitié aux mauvais garnements qui exhibent si peu à propos et de façon si malséante leurs talents de peintres cubistes ou futuristes.

(A suivre.)

A. WICHT.

